

Ville de Tours. Groupe scolaire Mirabeau. Plan d'ensemble.

Numéro d'inventaire : 1979.00025.3

Type de document : plan

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1885 (vers)

Description : Dessin à l'aquarelle et encre noire, ms sur feuille à dessin format affiche. Bord gauche en partie recouvert d'adhésif toilé perforé. Angles et bords perforés de trous de punaises, pliures, déchirures.

Mesures : hauteur : 868 mm ; largeur : 1062 mm

Notes : Plan d'ensemble du groupe scolaire avec école de garçons et dépendances, école de filles et école maternelle + crèche. Echelle de 0,005. Datation approximative d'après registre d'inventaire.

Mots-clés : Bâtiments scolaires : Écoles primaires

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Tours

Nom du département : Indre-et-Loire

Autres descriptions : Langue : Français
ill.

ill. en coul.

Lieux : Indre-et-Loire, Tours

DÉCRÈTE :

ART. 1^{er}. Tout établissement public d'instruction primaire ou secondaire ou toute réunion d'écoles publiques comptant de deux cents à six cents élèves âgés de douze ans et au-dessus pourra, sous le nom de *bataillon scolaire*, rassembler ses élèves pour les exercices gymnastiques et militaires pendant toute la durée de leur séjour dans les établissements d'instruction.

ART. 2. Aucun bataillon scolaire ne sera constitué sans un arrêté d'autorisation rendu par le préfet. Cette autorisation ne pourra être accordée qu'après que le groupe d'enfants, destiné à former le bataillon, aura été reconnu capable d'exécuter l'école de compagnie.

Il sera procédé à cette constatation par les soins d'une commission de trois membres, savoir : deux officiers désignés par l'autorité militaire et l'inspecteur d'académie ou son délégué.